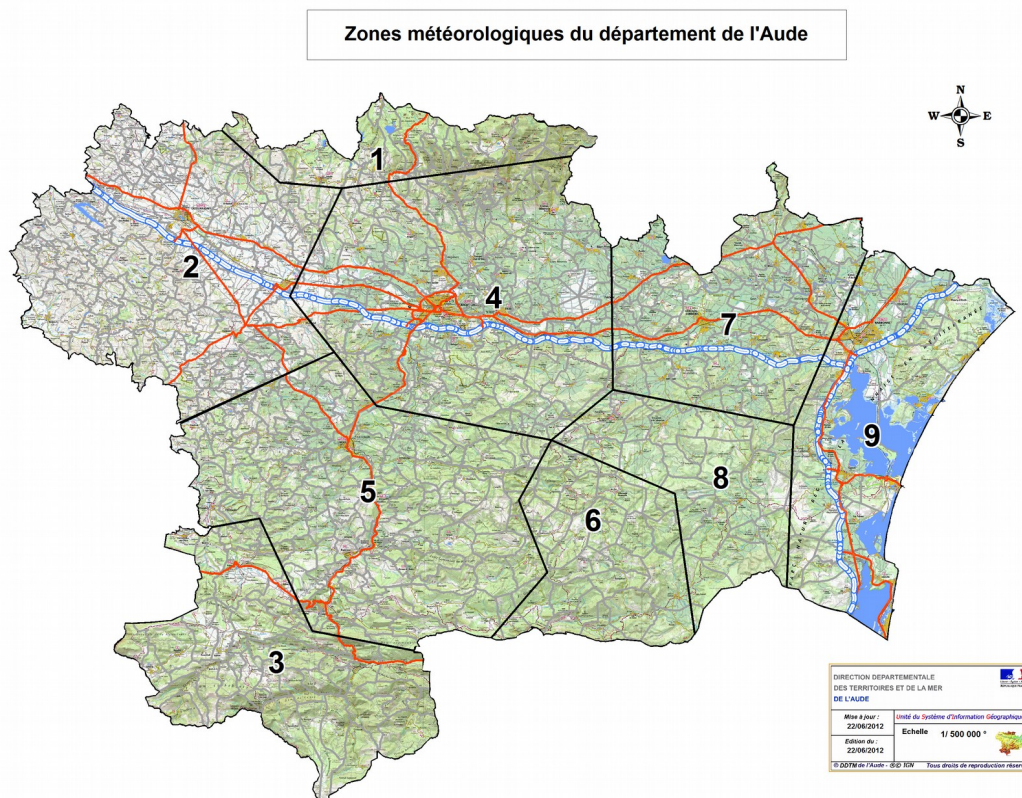


Prévision du risque météorologique d'incendies de forêts et Mesures de Prudence

Prévision

Pendant la période estivale, un calcul du risque météorologique d'incendies de forêts est réalisé par Météo France pour chacune des 9 zones représentées sur la carte ci-dessous. Les facteurs considérés sont le dessèchement des végétaux, la température, le taux d'humidité de l'air, la force du vent et la pluviométrie.



L'échelle de risque comporte 6 niveaux : **Faible (F)**, **Léger (L)**, **Modéré (M)**, **Sévère (S)**, **Très Sévère (TS)** ou **Exceptionnel (E)**.

La donnée mise à jour quotidiennement vers 18h pour le lendemain de fin juin à fin septembre est précisée dans le tableau ci-dessous.

Prévisions pour le vendredi 29 septembre 2017

Zone Météorologique	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Risque	F	L	F	L	L	F	M	M	M

Mesures de Prudence

Les promenades et randonnées à l'intérieur des massifs et les travaux mécaniques forestiers, agricoles ou de bord de route, qu'ils soient professionnels ou particuliers **sont très fortement déconseillés** lorsque le risque météorologique feux de forêts est égal ou supérieur à Sévère.

En dehors de ces niveaux de risques, des travaux mécaniques peuvent être engagés moyennant le respect de quelques mesures de prudence.

➤ **Entretien et équiper les matériels :**

- Équiper les engins de 2 extincteurs, l'un à poudre de 6 kg pour les machines, le second à l'eau pulvérisée de 6l pour les végétaux ;
- Installer un pare étincelle sur les pots d'échappement ;
- Supprimer les accumulations de débris végétaux par soufflage régulier à l'air comprimé du moteur, du pot d'échappement et d'une façon générale de toutes les parties chaudes de l'engin ;
- Repérer et réparer les fuites d'huile et de carburant ;
- Nettoyer régulièrement les filtres à air (à membrane ou à bain d'huile) pour favoriser le refroidissement du moteur.

➤ **Prévoir :**

- Avoir à proximité des chantiers une réserve d'eau (citerne, camion citerne) ;
- Ne jamais être seul sur un chantier et disposer d'un téléphone portable.

➤ **Planifier les Travaux :**

- Proscrire tout travail mécanique, les jours à haut-risque (sévère, très sévère, exceptionnel) ;
- Quant aux autres jours, aménager les horaires de travail en évitant les périodes les plus chaudes de la journée ;
- Reconnaître la zone d'intervention et purger les déchets métalliques (piquets, fil de fer....) ;
- Éviter, en période estivale de travailler dans les terrains siliceux, pierreux...
- Reporter après l'été, les travaux de débroussaillage forestier. En effet, si la végétation ne peut être broyée en raison du risque, elle séchera sur la parcelle en aggravant ainsi le risque.

Dès lors que le risque est très sévère ou exceptionnel, les travaux mécaniques susceptibles de générer des incendies et qui sont engagés dans ou à moins de 200m des espaces naturels combustibles, sont interdits de 10h à 22h (arrêté préfectoral).